

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 2 décembre 2019

Session ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 2 décembre 2019, à 19 h 00 à la salle communautaire de l'édifice municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin  
Mme Louise de Launière  
M. André Côté  
Mme Édith Lalancette

Est absent : M. André Boillat

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Deux citoyens sont présents à la séance.

**Résolution no 4264-12-19 Adoption de l'ordre du jour**

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 novembre 2019

**1. Comptabilité**

- 1.1 Ratification des comptes
  - Comptes à payer de novembre
  - Salaire de l'employé municipal

**2. Greffe**

- 2.1 Adoption du calendrier 2020 des séances du conseil municipal
- 2.2 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités
- 2.3 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Canadiennes des municipalités

**3. Ressource humaine**

- 3.1 Embauche poste de manœuvre aux travaux publics

**4. Suivi des contrats de rénovation**

- 4.1 Édifice municipal
- 4.2 Chalet du 49<sup>e</sup> parallèle

**5. CDE**

- 5.1 Représentant municipal

**6. Demande d'aide financière**

- 6.1 Comité artisanal - Dépouillement arbre de Noël
- 6.2 Centre de ressources pour homme *Optimum*

**7. Demande d'aide financière**

**8. Affaires nouvelles**

**9. Période de questions**

**10. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Déclaration des conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

**Résolution 4265-12-19 Adoption du procès-verbal de la session du 4 novembre 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 6 novembre 2019, la copie du procès-verbal du 4 novembre 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 4 novembre 2019 tel que rédigé.

### **Comptabilité**

#### **Résolution 4266-12-19      Ratification des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de novembre 2019 au montant de 96 211,21\$ et que la liste des salaires nets de 2 571,20\$ soient acceptées telles que rédigées.

### **Greffé**

#### **Résolution no 4267-12-19      Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2020**, qui se tiendront à la salle des délibérations du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, qui débiteront à **19 h 00** les dates suivantes :

- 13 janvier • 3 février • 9 mars • 6 avril • 4 mai • 1er juin
- 6 juillet • 3 août • 8 septembre • 5 octobre • 2 novembre • 7 décembre;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice- générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité

#### **Résolution no 4268-12-19      Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités**

Considérant la réception de l'avis de renouvellement de l'adhésion à la F.Q.M. pour l'année 2020 ;

Considérant que le renouvellement de l'adhésion est au montant de neuf cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit (970.46\$) plus taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de renouveler l'adhésion à la F.Q.M. pour l'année 2020 et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement selon les modalités.

#### **Résolution no 4269-12-19      Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités**

Considérant la réception de l'avis de renouvellement de l'adhésion à la F.C.M. pour l'année 2020 ;

Considérant que le renouvellement de l'adhésion est au montant de neuf cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit (116.00\$) plus taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de renouveler l'adhésion à la F.Q.M. pour l'année 2020 et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement selon les modalités.

## **Résolution 4270-12-19    Embauche de la manœuvre aux travaux publics**

ATTENDU QUE M. Christian Lavoie a donné sa démission après plusieurs mois d'absence;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été préparée et publiée par divers moyens afin de recruter la meilleure ressource;

ATTENDU QUE 5 personnes ont postulé sur le poste dont deux qui ont renoncé après avoir constaté la distance entre le lieu de travail et leur résidence et deux qui voulaient absolument un poste de 40 heures semaine.

ATTENDU QU'UN comité de sélection constitué de Valérie Tremblay et Yvan Gauthier, a convoqué et interviewé une candidate le 21 novembre dernier;

ATTENDU QUE la directrice générale, Valérie Tremblay représentante du comité de sélection, a entretenu et fait rapport aux membres du Conseil municipal à la plénière du 25 novembre de leur démarche et de la recommandation.

Il EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette embauche Rita de Launière résidante de la municipalité, à titre de manœuvre aux travaux publics;

QUE la rémunération et les conditions de Mme de Launière sont les suivantes :

- ✓ 25 heures par semaine (jour, possibilité de soir et fin de semaine sur demande)
- ✓ Taux horaire de 20\$/heure
- ✓ 4% de vacances annuelles;
- ✓ Taux de remboursement de kilométrage à 0.55\$ / km

### **Suivi des contrats de rénovation**

#### **Réfection édifice municipale**

Les travaux de rénovation avancent très bien malgré le retard dû à la contamination d'amiante. La finition des bureaux est prévue dans les prochaines semaines. La salle communautaire devrait être libérée comme prévu juste avant la période des fêtes et ainsi pourvoir la location de salle. Les travaux seront terminés vers le 17 janvier.

#### **Chalet du 49<sup>e</sup> parallèle**

La construction du Chalet du 49<sup>e</sup> parallèle va très rapidement. Plusieurs équipes de travail sont sur le projet pour la finition intérieure et extérieure. Si c'est possible, les opérations du relais débiteront pendant la période des fêtes afin d'assurer une sécurité sur les sentiers et d'offrir des services, par contre la cuisine ne sera pas complètement aménagée avant la mi-janvier.

## **Résolution 4271-12-19                    Représentant municipal du CDÉ**

ATTENDU QUE M. Daniel Tremblay a démissionné de son rôle de représentante du conseil municipal pour le Comité de développement du plénier le 2 décembre 2019;

ATTENDU QU'UN élu doit représenter le conseil municipal dans le Comité de développement de Notre-Dame-de-Lorette;

ATTENDU QUE M. Raphael Langevin est intéressé et disponible pour s'impliquer dans le Comité de développement de Notre-Dame-de-Lorette;

Il EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette nomme M. Raphael Langevin comme représentant du conseil au sein du Comité de développement de Notre-Dame-de-Lorette.

### **Demande d'aide financière**

**Résolution 4272-12-19                      Comité artisanal**

Il EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte d'offrir la location de la salle communautaire gratuitement pour le dépouillement de l'arbre de Noël organisé par le comité artisanal.

**Résolution 4273-12-19**

Il EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de donner 50\$ au Centre de ressources pour hommes Optimum et autorise la directrice générale à émettre le chèque.

**Affaires nouvelles**

Mme Louise de Launière annonce que suite aux demandes d'aide financière rédigées auprès de plusieurs programmes, deux ont été confirmées :

- ✓ Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins :  
4 000\$ pour le projet de la cuisine du Chalet du 49<sup>e</sup> parallèle
- ✓ Fonds de développement collectifs Maria-Chapdelaine de la MRC :  
15 000\$ pour le projet de la cuisine communautaire

La directrice générale souligne l'importance de faire des demandes d'aide financière dans notre milieu même si ça nécessite beaucoup de temps et d'implication. La municipalité et les comités ont de beaux projets à venir et c'est une excellente récompense au travail continu de la dernière année et une belle visibilité dans notre secteur.

**Période de questions**

Une citoyenne fait la demande de consulter le règlement municipal pour l'émission de permis de construction et de zonage. Après plusieurs échanges avec l'inspecteur municipal, elle désire être plus informé des règlements. La directrice générale s'engage à lui transmettre par courriel les règlements concernés dès le lendemain.

**Résolution 4274-12-19                      Levée de la rencontre**

Il EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt heure et cinq minutes (20h05).

---

Daniel Tremblay  
Maire

---

Valérie Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière